

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

L'acheteur

État - Ministère de la Transition Écologique

Objet du marché

Prestations pour l'animation du réseau du service public de rénovation de l'Habitat

Marché sur appel d'offres ouvert, passé en application des articles L.2124-1 et L.2124-2 et R.2124-1, R.2124-2 du CCP et sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire tel que défini aux articles R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du CCP.

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois précédent la date limite de remise des offres (mois zéro, noté : m_0) tel que défini en page 16 du CCAP.

<i>Date du marché</i>
<i>Numéro d'EJ du contrat</i>
<i>Code CPV Principal</i>
79416200-5
<i>Minimum - Maximum</i>
Maximum TTC : 700 000 €
<i>Imputation</i>
BOP 135

(Réservé pour la mention d'exemplaire unique du marché)

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Représentant de l'acheteur (RA)

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France

Ordonnateur

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France par délégation de Monsieur le Préfet des Hauts-de-France

Comptable public assignataire

Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques des Hauts-de-France,
82 avenue du Président John F. Kennedy 59 000 Lille – Tél : 03.20.62.42.42

Dans tout ce document, le code de la commande publique est désigné par l'abréviation CCP.

ARTICLE PREMIER. CONTRACTANT(S)

☐ Je soussigné,

Nom et prénom :													
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :													
Domicilié à :													
Tel. :						Fax :							
Courriel :													
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)													
Au capital de :													
Ayant son siège à :													
Adresse de l'établissement chargé de la réalisation des prestations :													
Tel. :						Fax :							
Courriel :													
N° d'identité d'établissement (SIRET) du siège social :													
N° d'identité d'établissement (SIRET) de l'établissement qui exécute les prestations :													
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :													

☐ Nous soussignés,

Cotraitant 1 (Le mandataire du groupement)													
Nom et prénom :													
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :													
Domicilié à :													
Tel. :						Fax :							
Courriel :													
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)													
Au capital de :													
Ayant son siège à :													
Adresse de l'établissement chargé de la réalisation des prestations :													
Tel. :						Fax :							
Courriel :													
N° d'identité d'établissement (SIRET) du siège social :													
N° d'identité d'établissement (SIRET) de l'établissement qui exécute les prestations :													
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :													

Cotraitant 2	
--------------	--

☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :

Courriel :

--

Courriel :

N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers **ou** ☐ au registre du commerce et des sociétés :

Cotraitant 3	
--------------	--

☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :

Courriel :

--

Courriel :

N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers **ou** ☐ au registre du commerce et des sociétés :

après avoir :

- pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) N° **SECLAT/RENOV/HABIT du 02 mars 2026** et des documents qui y sont mentionnés ;
- produit les documents et renseignements visés aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du CCP ;

☐ **m'engage** sans réserve, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées à l'article VI-6.9 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **me** lie toutefois que si l'attribution est effectuée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

☐ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés solidaires**, représentés par :

mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées à l'article VI-6.9 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si l'attribution est effectuée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

☐ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés conjoints**, représentés par :

mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées à l'article VI-6.9 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies et selon la répartition des prestations précisée en annexe au présent acte d'engagement.

Le mandataire du groupement conjoint **est solidaire** de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur, pour l'exécution du marché.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si l'attribution est effectuée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

La bonne exécution des prestations ci-après dépend essentiellement de la/des personne(s) physique(s) suivantes :

Désignation des personnes physiques	
Directeur de projet	(nom et coordonnées)

ARTICLE 2. PRESTATIONS ET PRIX

2-1. Détermination des prix

L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m_0 défini à l'article IX-9.2 du CCAP.

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article X du CCAP.

Les prestations ne sont pas réparties en lots.

Les minimum et maximum de chaque période de 12 mois de l'accord-cadre à bons de commande sont fixés ainsi :

Période	Minimum HT	Minimum TTC	Maximum HT	Maximum TTC
Période ferme	Aucun	Aucun	145 833,33 €	175 000,00 €
Reconduction n°1	Aucun	Aucun	145 833,33 €	175 000,00 €
Reconduction n°2	Aucun	Aucun	145 833,33 €	175 000,00 €
Reconduction n°3	Aucun	Aucun	145 833,33 €	175 000,00 €

Les prestations seront rémunérées par application, aux quantités réalisées, des prix du bordereau des prix du présent marché.

☐ **Groupement conjoint**

Le détail des prestations exécutées par chacun des membres du **groupement conjoint** est joint en annexe au présent acte d'engagement.

2-2. Montant sous-traité

Les demandes d'acceptation de sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance seront effectuées à l'occasion de chaque commande.

Le montant maximal, TVA incluse, de la créance que **je pourrai/nous pourrons** présenter en nantissement ou céder sera limité au montant maximal de chaque bon de commande diminué, éventuellement, de la part sous-traitée.

ARTICLE 3. DURÉE DE L'ACCORD-CADRE ET DÉLAIS DE RÉALISATION DES PRESTATIONS

3-1. Durée de validité de l'accord-cadre

La durée de validité de l'accord-cadre est de 12 mois à compter de sa notification.

Les commandes pourront être adressées dès notification de l'accord-cadre jusqu'à l'expiration de cette durée.

L'accord-cadre est reconductible selon la périodicité suivante :

Période	Durée
Période ferme	De la date de notification du marché jusqu'à la veille de la date anniversaire + 1 an
Reconduction n° 1	De la date de notification du marché + 1 an jusqu'à la veille de la date anniversaire + 2 ans
Reconduction n° 2	De la date de notification du marché + 2 ans jusqu'à la veille de la date anniversaire + 3 ans
Reconduction n° 3	De la date de notification du marché + 3 ans jusqu'à la veille de la date anniversaire + 4 ans

La modalité du passage d'une période à l'autre intervient lorsque la période en cours a atteint soit sa durée maximum fixée ci-dessus.

Si le RA ne souhaite pas reconduire l'accord-cadre, il doit se prononcer au plus tard 1 mois avant la fin de la période en cours.

Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

3-2. Durée et délai de réalisation des bons de commande

Le délai d'exécution afférent à chaque commande, ainsi que son point de départ, seront précisés dans le bon de commande.

La durée pendant laquelle peuvent s'exécuter les bons de commande ne peut excéder la durée de validité de l'accord-cadre majorée de 4 mois.

ARTICLE 4. PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article XV du CCAP.



Prestataire unique

L'acheteur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :

à :

au nom de :

sous le numéro :

code banque :IBANBIC (par SWIFT)

--

--

--

clé RIB :

					code guichet :					
--	--	--	--	--	----------------	--	--	--	--	--

[illegible][illegible][illegible]

compte ouvert à l'organisme bancaire :

à :

au nom de :

sous le numéro :

code banque :IBANBIC (par SWIFT)

--

--

												clé RIB :		
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--

					code guichet :					
--	--	--	--	--	----------------	--	--	--	--	--

[illegible][illegible]

☐ Les soussignées entreprises groupées solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leur sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entreprises groupées solidaires.



8/12

Cotraitant 3	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

☐ **Groupement solidaire**

Les prestataires désignés ci-devant :

☐ **refusent** de percevoir l'avance prévue à l'article XII du CCAP.

☐ **ne refusent pas** de percevoir l'avance prévue à l'article XII du CCAP.

☐ **Groupement conjoint**

N° du cotraitant	Avance prévue à l'article 5-2 du CCATP	
1	☐ refusent de la percevoir	☐ ne refusent pas de la percevoir
2	☐ refusent de la percevoir	☐ ne refusent pas de la percevoir
3	☐ refusent de la percevoir	☐ ne refusent pas de la percevoir
4	☐ refusent de la percevoir	☐ ne refusent pas de la percevoir
5	☐ refusent de la percevoir	☐ ne refusent pas de la percevoir

Fait en un seul original

à : le :

Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé" signature(s) du/des prestataire(s) :

Visas

Avis de l'autorité chargée du contrôle financier déconcentré demandé et délivré via l'application Chorus exclusivement dans l'outil.

Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Le Représentant de l'acheteur

à : le :

Date d'effet du marché
À réception par le prestataire de la notification via le profil acheteur PLACE. L'accusé réception généré par PLACE vaut date d'effet du marché.

❑ ANNEXE N°1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE GROUPEMENT CONJOINT

Détail des prestations exécutées par chacun des cotraitants

Nom du mandataire cotraitant 1		Prestations du mandataire - Poste(s) technique(s)
Autres cotraitants		Prestations des autres cotraitants - Poste(s) technique(s)
N°2		
N°3		